ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS MALOUINS

13, rue des Œillets

35400 Saint-Malo

E-mail : contact@appm-web.com

Site : [www.appm-web.com](http://www.appm-web.com)

Association loi 1901

**Compte-rendu de l’assemblée générale**

**de l’Association des Pêcheurs Plaisanciers Malouins**

**Le 10 mars 2018, à 10H00, la 14èmeassemblée générale est déclarée ouverte**

**Les membres du Bureau**

Présents :

Yann Laisné, Président, Daniel Hermès,Trésorier, Marie France Isambard, Secrétaire

Alain Clausier, Armand Isambard, Jean-Pierre Nevoux, Jean-Michel Verdier, membres.

Excusés :

Renée Guitard, Patrick Guitard, membres.

**Les adhérents**

Présents :

51 membres

Excusés :

16 adhérents (pouvoirs transmis aux membres du Bureau)

**Les personnalités invitées**

Présent :

Monsieur le Député d’Ille et Vilaine (7ème circonscription)

Absents pour des raisons de calendrier :

Monsieur le Maire de Saint-Malo,

Monsieur le Conseiller délégué au Port de Plaisance des Sablons,

Madame la Directrice du Port de plaisance des Sablons.

**ORDRE DU JOUR**

1. Le mot du Président
2. Bilan financier
3. Renouvellement du Bureau
4. La FNPP
5. Les médias
6. Animations 2018
7. Permanences du Bureau
8. Questions diverses
9. Intervention de Monsieur le Député d’Ille et Vilaine (7ème circonscription)
10. Pause Déjeuner
11. Carnet du suivi des prises
12. Clôture de la séance
13. **LE MOT DU PRESIDENT**

Yann Laisné remercie tous les adhérents qui ont répondu présents à la convocation de la 14ème assemblée générale. Il remercie également les propriétaires du restaurant  «le resto » qui ont bien voulu accueillir les membres de l’association, ce samedi, la salle polyvalente des Sablons étant à présent limitée à une capacité d’accueil de 50 personnes assises.

Sujets abordés :

* Rappel de la date de limite de règlement de la cotisation 2018, au plus tard, le jour de l’assemblée générale, la liste des adhérents devant être communiquée à la Fédération dans les meilleurs délais.
* Maintien du prix de l’adhésion à 30€ sous réserve d’une augmentation de la cote part de la Fédération, possibilité de bénéficier d’une réduction d’impôt à hauteur de 66%.
* Création d’un pôle « pêche au thon » pour répondre à l’intérêt suscité par certains adhérents. Il fera l’objet d’une gestion spécifique pour gérer cette activité particulièrement réglementée.
* Pêche au bar (quota de prises) : la décision finale devrait être communiquée par la commission européenne fin mars début avril. A ce jour, aucune décision ne peut être présagée.
* Carnet de prises : ce carnet pourrait, sous toute réserve, devenir obligatoire dès l’année 2019. Des informations plus détaillées seront communiquées à l’issue du déjeuner.
* Les animations sont toujours programmées le samedi pour favoriser la participation de nos adhérents, les autres jours sont imposés par la disponibilité des intervenants (Affaires Maritime, Gendarmerie Maritime….), horaires des marées ….
1. **BILAN FINANCIER**

Daniel Hermès, trésorier, présente le bilan financier.

Celui-ci est approuvé, à l’unanimité, par les adhérents présents ou représentés. IL sera consultable, sur demande, auprès du trésorier.

1. **RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

Conformément au statut de l’association, les membres sont élus pour trois ans et rééligibles sur volontariat.

Renée Guitard et Jean-Pierre Nevoux, membres sortant, volontaires pour un autre mandat, ont été réélus, à l'unanimité des voix des adhérents présents ou représentés.

Les membres du bureau se réuniront pour élire le Président, le Trésorier, le secrétaire et les membres pour l’année 2018.

La composition du bureau sera communiquée à l’ensemble des adhérents.

1. **FNPP**

Rappel la FNPPSF est devenue la **F**édération **N**ationale de la **P**laisance et des **P**êches en mer (FNPP).

1. **LES MEDIAS**

Les adhérents sont invités à consulter le site internet de l’association qui est actualisé par Jean Michel Verdier. Il diffuse toutes les informations concernant la vie de l’association, la règlementation ….

1. **ANIMATIONS 2018**

**Jeudi 17 mai**

surf-casting

**Dimanche 3 juin**

Faites du nautisme (puce marines) participation APPM

**Dimanche 10 juin**

Démonstration à terre de la pêche au Tenya et Madaï

**Dimanche 24 juin**

Fête de la mer

**Mardi 11 septembre**

Pêche à pied

**Jeudi 20 septembre**

surf-casting

**Samedi 17 novembre**

Journée fin de saison APPM

Chaque animation fera l’objet d’un courrier précisant les modalités pratiques d’organisation (lieu, horaires ……)

1. **PERMANENCES DU BUREAU**

Les permanences sont programmées, tous les quinze jours, les vendredis de 16h00 à 18h00. Les dates sont consultables sur notre site et affichées au bureau.

1. **QUESTIONS DIVERSES**

Les règles de transmission concernant les places au port des Sablons lorsque le bateau est en copropriété avec un membre de la famille (conjoint ou enfant) ou le décès du conjoint.

1. **INTERVENTION DE MONSIEUR LE DEPUTE**

Monsieur Gilles Lurton, Député d’Ille et Vilaine (7ème circonscription),

intervient pour faire part aux adhérents des derniers éléments d’information concernant la règlementation actuelle de la pêche au bar tant au niveau national qu’au niveau européen.

1. **PAUSE DEJEUNER**

Verre de l’amitié.

Repas servi sur place pour les adhérents inscrits**.**

1. **CARNET DU SUIVI DES PRISES**

Yann Laisné communique les informations concernant l’utilisation du carnet de suivi des prises avec comme support le logiciel adéquat.

1. **CLOTURE DE L’ASSEMBLEE GENERALE**

Le président clôture l’assemblée générale à 16h00.

A SAINT-MALO, le 15 mars 2018

Yann Laisné Marie-France Isambard

Président Secrétaire